

## Chapitre 9

### LOI DE CRÉDITS POUR 2010-2011 (IMMOBILISATION)

(Sanctionnée le 8 décembre 2009)

Considérant qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour payer les dépenses en immobilisation du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2011,

la commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

#### Définitions

**1.** Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

#### Champ d'application

**2.** La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2011.

#### Crédits

**3.** (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

#### Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne doit pas dépasser 111 285 000 \$.

#### Péremption des crédits non utilisés

**4.** Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2011.

#### Inscription aux comptes publics

**5.** Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2011

**CRÉDIT N° 2 : IMMOBILISATION**

<u>POSTE</u> <u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
1.	Assemblée législative	1 482 000 \$
2.	Finances	1 250 000
3.	Justice	16 600 000
4.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	7 060 000
5.	Éducation	12 910 000
6.	Santé et Services sociaux	1 050 000
7.	Environnement	2 160 000
8.	Services communautaires et gouvernementaux	35 954 000
9.	Développement économique et Transports	5 550 000
10.	Société d'habitation du Nunavut	27 269 000

**IMMOBILISATION : TOTAL** **111 285 000 \$**

**CRÉDITS D'IMMOBILISATION : TOTAL** **111 285 000 \$**